

Compte rendu de la séance du 13 janvier 2015

Présents Président : LUCAS Patrice
Secrétaire : GIOVANNONE Matthieu

Présents :

Monsieur Patrice LUCAS, Monsieur MATTHIEU GIOVANNONE, Madame Sylvie MOUCHEL, Madame Marielle DENNEBOUY, Monsieur Stéphane QUENAULT, Monsieur Christophe QUENAULT, Madame CHANTAL BLANCHARD, Madame FLORENCE LENOIR, Monsieur GILLES ROSE, Monsieur Jean-François KOSKAS

Ordre du jour:

- Election du 1er Adjoint
- Pré Budget 2015 (Epareuse/ Tondeuse....)
- Délibération du SDEM .
- Questions posées au Maire.

Délibérations du conseil:

Election du 1er Adjoint (DE 2015 01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Mr le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, M QUENAULT Stéphane et M KOSKAS Jean-François se portent candidats

Il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 9

- Majorité absolue : 6
Ont obtenu :
- M. QUENAULT Stéphane : huit voix - 8 voix
- M. KOSKAS Jean-François : une - 1 voix

M QUENAULT Stéphane ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint.

Commissions communales (DE 2015 02)

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la liste des

commissions communales suite au départ de Mme FONTAINE M-J.

Après délibération , le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité des présents, le tableau énumératif joint à cette délibération

Modification de l'ordre du jour (DE 2015 03)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de modifier l'ordre du jour comme suit:

- Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

- Etude de faisabilité pour l'agrandissement du cimetière.

Instauration de la RODP par le transport et distribution du gaz (DE 2015 04)

Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz.

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 25 avril 2007. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que le Sigeif auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de la première l'année soit fixée au prorata temporis de la date de l'instauration de cette taxe.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Etude de faisabilité de l'agrandissement du cimetière (DE 2015 05)

Vu le nombre de places disponibles limité dans le cimetière de la Commune, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de réaliser une étude de faisabilité pour l'agrandissement du cimetière d'Etienville sur la parcelle ZI 49.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de réaliser une étude de faisabilité sur la parcelle ZI 49 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Adhésion au SDEM de la com d'Agon- Coutainville et du SIE Bricquebec (DE 2015 06)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune d'Agon-Coutainville (délibération du 17/11/2014), et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Bricquebec (délibération du 8/12/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Energie de la Manche.

Monsieur le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Monsieur Le Président, en application du Code général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les demandes d'adhésion désignées ci-dessus au SDEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver l'adhésion au SDEM de la commune d'AGON COUTAINVILLE et du SIE de BRICQUEBEC.

Préparation du budget 2015.

Le Conseil Municipal étudie divers domaines d'investissement pour l'année 2015 et les prochaines années:

- Création d'un nouveau lotissement, d'accès à la propriété.
- Création de logement à la salle Jean Collas, "logement insolite", "Gîtes".
- Remplacement de l'épareuse
- Remplacement de la tondeuse.
- Installation d'une chambre froide à la Salle Jean Collas
- Mini Terrain de jeux à la Salle Jean Collas.

Questions Posées.

- Mme Lenoir propose de remplacer les roulettes du chariot des tables de Salle Jean Collas et informe le Conseil Municipal qu'une entreprise viendra vérifier et régler le piano de cuisson.
- La Commissions Batiments propose de:
 - Remplacer le solin du garage du logement n°3 et de couper le fresne qui abime la toiture.
 - Faire un béton autour de la réserve incendie de la salle Jean Collas, afin de faciliter l'entretien.
 - Faire la réfection de la fontaine du Port Patrix.
- Mme Mouchel indique au Conseil Municipal, que des administrés se sont plaint d'une vitesse excessive sur la route communale allant des Buts Dorés à la Croix Renouf.

Fin de séance 22h30

